



Droit de suite

Par Sullivan

Bonjour,

J'ai quitté mon ancienne agence il y a maintenant 3 mois en ayant un droit de suite sur mes compromis en cours. Je dois toucher ces commissions début mars. Toutefois je viens d'apprendre que tout le service transaction était racheté par un autre groupe. J'aimerais savoir si cela change quelque chose ?

Merci d'avance

Par Rambotte

Bonjour.

Je n'ai pas de réponse à votre question, mais cela ne relève pas du forum immobilier, mais plutôt de celui du travail (avec peut-être une interaction avec celui de l'entreprise, sur les conséquences du rachat d'entreprises).